

CELLULE RÉGIONALE DE SOUTIEN ÉTHIQUE DE L'ERENA  
(Espace régional de réflexion éthique de Nouvelle-Aquitaine)

7 avril 2020 (AT 12-1/ AR 8-1)

Saisine de la cellule régionale de soutien éthique de l'ERENA par psychologue clinicienne d'un ehpad. Le contenu du courriel du 16 mars est le suivant :

« Je suis à la recherche de réflexion pour guider nos actions dans l'accompagnement psychologique. Voici les questions que nous nous poserons collégialement demain (27 mars) en Comité éthique. Avez-vous des éléments de réponses pour nous aider.

**Comment prendre en charge un cas suspect dans un secteur déambulant ? Sécurité du Bien commun ou liberté ?**

Fermer à clé les personnes pour protéger les autres d'une contamination au risque d'entraver la liberté d'aller et venir et de majorer les SPCD.

**Comment assurer un accompagnement de fin de vie ? Dignité et sécurité**

Fin de vie résidents non atteint du COVID accompagnée par les proches : de quelle manière ?

Fin de vie résidents atteint du COVID accompagnée par les proches : de quelle manière ?

**Comment maintenir rituel du deuil pour une famille dont le résident présentait un COVID ?** Dignité, humaine condition, sécurité

Veiller son mort, en prendre acte, préserver la population générale.

**Comment avoir connaissance des directives anticipées des personnes dites réanimables que nous n'avons pas encore récoltées ?** Liberté, affirmation de ses choix et sécurité psychique, respect des défenses psychiques type déni

Comment peut-on demander au résident ou à sa personne de confiance les directives anticipées dans le cas où le pire arriverait ?

**Dans quel cadre de l'accompagnement SP un comité éthique sera-t-il utile et à propos ? »**

*Contexte*

Le nombre de questions témoigne de la mobilisation éthique de votre établissement et la cellule régionale de soutien éthique ne peut que vous encourager à continuer de mettre en œuvre en vous appuyant sur votre groupe éthique, une réflexion destinée à donner sens à vos pratiques. Comme les propositions de la cellule de soutien sont ensuite portées à la connaissance du plus grand nombre, elles seront organisées de manière thématique.

*Accompagnement de fin de vie*

- Pour ce qui concerne l'accompagnement de fin de vie, nous vous renvoyons à notre lettre du 2 avril traitant de ce sujet et que nous joignons à cet envoi. Votre question à ce sujet concerne aussi l'accompagnement de fin de vie de résidents non atteints non contaminés par le Covid-19. Bien entendu, ces personnes ne présentent pas de danger

de contamination des visiteurs. Toutefois les ehpad sont actuellement confinés et le risque d'introduction de personnes extérieures, même venues pour accompagner un proche en fin de vie non liée en Covid-19 n'écarte pas le risque d'apport extérieur de virus dans l'ehpad.

- Bien entendu, le personnel soignant, tant qu'il ne sera pas testé biologiquement peut aussi introduire le virus. Or, sur le plan éthique, et dans la balance bénéfices-risques, l'exception de confinement à l'égard du personnel soignant comporte en matière de bien commun des risques moins lourds que leur absence car ils sont indispensables aux soins et même à la vie des résidents. En outre les risques sont atténués par les mesures-barrière dont les masques chirurgicaux.
- Pour ce qui concerne l'accompagnement des proches, les enjeux éthiques ne sont pas du même ordre. Il n'est certes pas question de nier l'importance de l'accompagnement par les proches, mais même si la personne en fin de vie n'est pas contaminée, les proches peuvent introduire le virus dans l'ehpad et le souci du Bien commun ne permet pas de penser que l'accompagnement puisse se faire dans les conditions habituelles, c'est-à-dire en dehors de toute pandémie. Il revient à l'équipe de l'ehpad, en lien avec le médecin coordonnateur de réfléchir à l'encadrement de l'accompagnement qui ne peut être que limité dans le temps et avec un nombre très restreint de proches, sans doute de l'ordre d'une à deux personnes. Car cet accompagnement en contexte pandémique est une exception d'ordre humain dont il convient de limiter encore les risques par des mesures-barrière et, en l'occurrence pour les proches, lavage des mains et masques chirurgicaux.
- La situation sera différente le jour où les tests biologiques permettront de repérer les personnes non contaminées et les personnes immunisées

### *En conclusion*

- L'impérieuse nécessité du confinement en termes de santé publique donc de Bien commun ne permet pas d'autoriser un accompagnement de fin de vie pour les résidents non contaminés dans les mêmes conditions qu'un accompagnement en contexte non pandémique.
- Néanmoins, sous réserve de mesures-barrière, il est éthiquement souhaitable d'autoriser un accompagnement pour un nombre très restreint de proches (1 ou 2 ?) dans un temps très encadré, en accord avec le médecin coordonnateur.